

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALHERBASSE
Séance du 30 Avril 2026

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal :

En exercice	19
Présents	18
Pouvoir	01
Votants	19
Pour	19
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation
24/04/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, -----

Le 30 du mois d'Avril à 19h30, -----

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **BRET Vincent**, Maire.

Présents : JANTON Joëlle, DUC Bernard, DUC Gwendoline, MOULIN Bernard, MALLÉN-HERNANDEZ Aurélie, VERT Florian, BOUSSAHELA Méghane, MANIN Philippe, BUTIN Elodie, EYNARD David, BRET Christiane, REY Bruno, AMETTE Philippe, POLLIEN Karen, VASSY Jean-Louis, GIORDANENGO Edith, CHARVAT Patrick

Absents excusés :

Absents : JOHANIS Pauline

Pouvoirs : JOHANIS Pauline à BRET Vincent

Secrétaire de séance : MALLÉN-HERNANDEZ Aurélie

DÉLIB. N° 040-2026

OBJET : NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 1650 du code général des impôts institue une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou de son adjoint délégué.

Il est précisé que, dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de :

- 6 commissaires titulaires
- 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

A la suite de l'élection municipale il convient donc de proposer à la Direction Générale des Finances Publiques une liste de noms pour composer la commission communale des Impôts.

Considérant que les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ;
- Être âgés de 18 ans révolus ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

Monsieur le Maire rappelle également que, conformément à l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011, des agents de la commune ou de l'EPCI peuvent éventuellement assister aux travaux de la commission, sans voix délibérative, dans les conditions prévues par les textes.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'ÉTABLIR la liste suivante de contribuables en nombre suffisant, en vue de la nomination par l'autorité compétente des commissaires titulaires et suppléants composant la commission communale des impôts directs :

Commissaires titulaires proposés : (Nom de naissance, prénoms)

1. KAPOUSTINE Joëlle épouse JANTON
2. FAURE Isabelle épouse BESSON

3. CHARVAT Patrick
 4. VASSY Jean-Louis
 5. DUC Bernard
 6. BERARD Joël
 7. AMETTE Philippe
 8. MOREL Christiane épouse BRET
 9. VIVIER Agnès
 10. MOULIN Norbert
 11. ANCETTE Gilles
 12. BRET René
- (Compléter selon la strate démographique de la commune)

Commissaires suppléants proposés : (Nom de naissance, prénoms)

1. RAPHAËL Jean-Luc
 2. MANIN Philippe
 3. MALLÉN Jean-Paul
 4. MOTTIN Philippe
 5. REICHERT Michel
 6. FIGONI Catherine épouse HABRARD
 7. MICHAT Eric
 8. VERT Florian
 9. MALLÉN Jérémy
 10. JARRIN Christian
 11. PEROTTO Jennifer
 12. FOULHOUX Caroline
- (Compléter selon la strate démographique de la commune)

- DE TRANSMETTRE la présente délibération et la liste des noms à l'autorité compétente pour la nomination des membres de la commission communale des impôts directs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme

Fait à Valherbasse, le 04/05/2026

Certifiée exécutoire :

- Par dépôt à la Préfecture le : 04/05/2026
- Par transmission en préfecture le : 04/05/2026
- Publié et affiché le : 04/05/2026

Le Maire

